

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021 – 19H00

Présents : Christian Cazabonne, Caroline Lengagne, Éric Dumas, Sophie Rouquié, Marie-Claude Destal, Olivier Mouly, Fabienne Sicart, Anaïs Ferreira, Rosanna Wiss, Philippe Nazon, Claude Clavières

Absents excusés : Fabrice Caron, David Ferreira, Gérald Foissac, Chantal Godin.

Procurations : Fabrice Caron à Claude Clavières, Gérald Foissac à Caroline Lengagne, Chantal Godin à Eric Dumas.

Secrétaire de séance : Philippe Nazon

Monsieur le Maire demande à ce qu'une minute de silence soit observée en hommage à Monsieur Maria, conseiller municipal au cours du précédent mandat, récemment décédé.

La délibération concernant la nomination de nouvelles voies, qui devait traiter de l'accès aux nouvelles constructions au Mas de Gindrou est annulée, le nom de cette voie existant déjà. De nouveaux numéros seront ajoutés.

1^{ère} Délibération : Convention avec le SDAIL pour la Création d'un espace intergénérationnel, d'un multiservices et cabinet Médical à Crayssac.

Dans le cadre du projet de la « Création d'un espace Intergénérationnel, construction d'un multi-services et d'un cabinet médical », la commune a décidé de solliciter les services du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) pour son assistance d'ordre technique.

Au vu de la complexité des démarches et de l'enjeu financier afférant, le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition de convention avec le SDAIL. Coût total de cette convention = 17 638 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention du SDAIL pour son assistance technique et décide de l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2021.

2^{ème} Délibération : Subvention à l'association « faire et savoir-faire »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « faire et savoir-faire » a créé une section atelier « Les Ptérosaures Solidaires et Écolos ». Cet atelier concerne majoritairement des crayssacois et a pour objectif de promouvoir les échanges autour de la couture, du tricot et d'autres activités créatives.

Monsieur le Maire propose une subvention de 250 € sous réserve que cette association fournisse un budget primitif de cette section pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de verser 250 € à cette association.

3^{ème} Délibération : Annulation du titre N° 120 de 2019 – Tennis de table.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'exonérer le club de tennis de table de la somme de 120 €, titre 120 de l'année 2019 (représentant 2 années de forfait d'occupation de la salle des fêtes (2018 et 2019 qui correspond aux délibérations 23/2018 et 19/2019).

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal vote à l'unanimité l'annulation de ce titre et un mandat sera effectué au compte 6745.

En échange, l'association s'engage à promouvoir le tennis de table à l'école de Crayssac par le biais d'animations gratuites.

4^{ème} Délibération : Achat d'un socle numérique pour l'école primaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'académie a proposé une subvention pour l'achat d'un socle numérique pour l'école primaire. Après dépôt et acceptation du dossier et après consultation des divers devis, le devis de la sté SPEC Informatique est retenu pour un montant de 4391,84 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité l'approbation du devis présenté et donne l'autorisation à Monsieur le maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ce projet sera subventionné à concurrence de 2 550€.

Questions diverses :

- Point sur l'avancement des travaux concernant la fibre :
La société Orange a été relancée afin qu'elle s'engage sur des échéances concrètes de date de d'implantation et de raccordement.
Un calendrier a été établi, celui-ci est consultable en mairie (le premier secteur doit être raccordé en octobre 2021, le dernier en janvier 2022).
- Cérémonie du 11 novembre :
A ce jour aucune directive préfectorale concernant un éventuel protocole sanitaire à appliquer lors de cette cérémonie commémorative n'a été émise.
Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil municipal à participer à cet évènement.
- Référent environnement :
. Organisée par le SYDED, la première réunion des référents environnement s'est tenue le lundi 27/09/2021.
Un résumé de cette journée a été exposé au conseil municipal.
. En complément, une visite du centre de tri VALOTRI, au profit des conseillers municipaux et des employés communaux, sera organisée le 17 novembre.
. Dans la continuité de l'arrêté municipal réglementant les dépôts sauvages de déchets et ordures du 11 janvier 2021, une démarche pilote en partenariat avec le SYDED et la Gendarmerie devrait être engagée sous peu afin de lutter contre les incivilités.
- Travaux d'aménagement devant la mairie :
Ces travaux débuteront le 25 octobre. La D23 sera interdite à la circulation du 25 octobre au 5 novembre 2021.
- Visite de l'Evêque de Cahors à Crayssac le 20/10/2021
- Une réflexion sur le renouvellement du matériel communal sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Fin de séance 20H15